



Note de présentation brève et synthétique – Compte Financier Unique 2025 Commune de Bénéjacq

La note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte financier unique est le bilan financier conjoint de l'ordonnateur et du trésorier qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité.

Le budget primitif quant à lui, est un document de prévision et d'ouverture de crédits budgétaires pour l'année à venir. Il est le cadre réglementaire qui permet à une Commune de mandater les dépenses et de recouvrer les recettes tout au long de l'année.

Le contexte de réalisation du budget 2025

En France, l'année 2025 s'est traduite par une inflation plus mesurée que les années précédentes avec une évolution de 0.9 % de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Les réalisations du budget 2025

La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 5.51 % par rapport au budget de l'année précédente. Elles se sont établies à 1 072 682.32 € en 2025 (contre 1 135 283.84 € en 2024).

Sont essentiellement en évolution les éléments suivants :

- Les charges à caractère général – (- 58 172.22 € / -14,96 %) : lié essentiellement à une baisse des dépenses d'énergie avec la rénovation de l'éclairage public ;
- Le chapitre des charges financières – (-3 779.69 € / -42.28%) ;
- Le chapitre des charges de personnel – (+ 5 356.08 € / + 1.05%) ;
- Le chapitre des autres charges de gestion – (+ 2 165.03€ / +1.00%).

Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	Variation (€)	Variation (%)
Charges à caractère général (011)	388 821,84 €	330 649,62 €	-58 172,22 €	-14,96
Charges de personnel (012)	507 832,18 €	513 188,26 €	5 356,08 €	1,05
Atténuation de produits (014)				
Autres charges de gestion (65)	215 621,55 €	217 786,58 €	2 165,03 €	1,00
Charges financières (66)	8 939,09 €	5 159,40 €	-3 779,69 €	-42,28
Charges exceptionnelles (67)	1 432,28 €	0,00 €	-1 432,28 €	-100,00
Provisions (68)				
Opérations d'ordre (042)	12 636,90 €	5 898,46 €	-6 738,44 €	-53,32
Total	1 135 283,84 €	1 072 682,32 €	-62 601,52 €	-5,51

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport au budget de l'année précédente (+ 22 369.59 € /+1.63%). Elles se sont établies à 1 395 966.02 € en 2025 (contre 1 373 596.43 € en 2024).

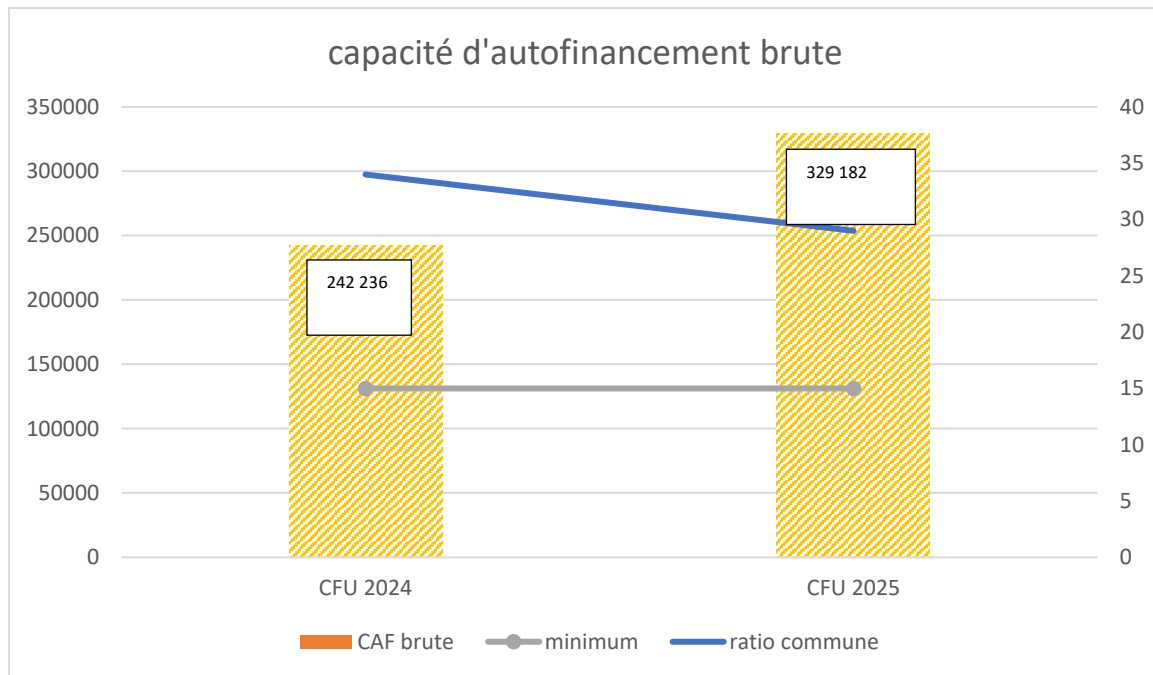
Sont essentiellement en évolution les éléments suivants :

- Les recettes liées à la fiscalité directe locale (lié à une augmentation des bases fiscales annuelles et de la taxe sur la consommation finale d'électricité) – (+45 299.83 € / +4.67%) ;
- Les recettes liées aux produits des services (lié à des coupes et ventes de bois sont sensiblement aléatoires d'une année à l'autre) – (-13 974.65 € / -10.98 %).

Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	Variation (€)	Variation (%)
Atténuations de charges (013)	12 349,87 €	14 244,31 €	1 894,44 €	15,34
Produits de services (70)	127 311,54 €	113 336,89 €	-13 974,65 €	-10,98
Impôts et taxes (73) et (731)	969 623,18 €	1 014 923,01 €	45 299,83 €	4,67
Dotations et participations (74)	220 573,28 €	221 644,53 €	1 071,25 €	0,49
Autres produits de gestion courante (75)	29 784,85 €	31 769,31 €	1 984,46 €	6,66
Produits financiers (76)	49,62 €	47,97 €	-1,65 €	-3,33
Produits exceptionnels (77)	2 409,74 €	0,00 €	-2 409,74 €	-100,00
Reprise sur provision (78)	2 780,61 €	0,00 €	-2 780,61 €	-100,00
Opérations d'ordre (042)	8 713,74 €	0,00 €	-8 713,74 €	-100,00
Total	1 373 596,43 €	1 395 966,02 €	22 369,59 €	1,63

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement. Elle consiste en la soustraction des recettes réelles de fonctionnement des dépenses réelles de fonctionnement.



La capacité d'autofinancement de la Commune de Bénéjacq est en augmentation entre les exercices 2024 et 2025.

Cette situation résulte d'une baisse des dépenses réelles de fonctionnement (-4,98 %) en 2025 alors que les recettes réelles de fonctionnement sont en légère augmentation (+2,28%).

La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui ont trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Dépenses d'investissement réalisés en 2025

Les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 ont été les suivantes :

Investissement - Budget principal	BP 2025	CFU 2025
Dépenses d'investissement par opérations		
Travaux forêt communale - N°179	11 500,00 €	7 292,77 €
Acquisition materiel et mobilier - N°183	20 000,00 €	1 796,87 €
PLU - N°199	0,00 €	0,00 €
Travaux Restauration Mairie - N°215	40 000,00 €	3 973,80 €
Matériel Technique - N°227	13 000,00 €	3 105,40 €
Bâtiments Communaux - N°229	20 000,00 €	13 039,83 €
Stade/Salle Communale - N°244	40 000,00 €	32 679,82 €
Restauration Groupe Scolaire - N°249	79 307,78 €	49 047,78 €
Aménagement cimetière - N°254	10 000,00 €	0,00 €
Acquisition terrains aménagement - N°255	45 000,00 €	18 659,20 €
Sécurisation voirie principale - N°278	219 000,00 €	152 436,33 €
Espace sportif Madaune - N°280	5 000,00 €	3 666,00 €
Voirie Communale - N°281	60 000,00 €	53 010,00 €
Sous-total investissement par opérations	562 807,78 €	338 707,80 €

Dépenses	BP 2025	CFU 2025
Dépenses non affectées à une opération		
- Opération patrimoniale (041)	60 000,00 €	36 426,25 €
- Emprunts (16)	50 000,00 €	43 905,68 €
-Immobilisations corporelles (21)	10 000,00 €	0,00 €
- Subvention d'équipement versées (SDE) (204)	267 000,00 €	117 427,48 €
- Travaux effectués pour le compte d'autres collectivités (c/4541)	0,00 €	0,00 €
Sous-total investissement non affecté	387 000,00 €	197 759,41 €
Total général section investissement - Dépenses	949 807,78 €	536 467,21 €

Les dépenses d'investissement ont augmenté en 2025 par rapport à 2024 impactant les postes suivants :

- finalisation des travaux de sécurisation de la RD 936 (152 436 €),
- lancement du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire (49 000 € études, honoraires),
- finalisation des travaux d'éclairage du stade, solde horloges astronomiques, réparations candélabres (117 427.48 €)

Recettes d'investissement recouvertes en 2025

Les recettes d'investissement de l'exercice 2025 ont été les suivantes :

Recettes	BP 2025	CFU 2025
Recettes d'investissement par opérations		
Sécurisation voirie principale - N°278	0,00 €	4 667,33 €
Espace sportif Madaune - N°280	60 100,00 €	60 100,00 €
Voirie communale - N°281	13 500,00 €	16 949,06 €
Sous-total investissement par opérations	73 600,00 €	81 716,39 €

Recettes	BP 2025	CFU 2025
Recettes non affectées à une opération		
- Excédent antérieur reporté (001)	122 930,80 €	0,00 €
- Opérations d'ordre entre sections (040)	5 900,00 €	5 898,46 €
- Opération patrimoniale (041)	60 000,00 €	36 426,25 €
- Virement de la section de fonctionnement (021)	231 807,78 €	
Affectation de résultat de fonctionnement (1068)	420 569,20 €	420 569,20 €
- FCTVA (10222)	20 000,00 €	29 425,84 €
- Taxe aménagement (10226)	15 000,00 €	19 973,26 €
- Subventions d'équipement versées (204)	0,00 €	10 466,76 €
Sous-total investissement non affecté	876 207,78 €	522 759,77 €
Total général section investissement - Recettes	949 807,78 €	604 476,16 €

Les recettes d'investissement recouvertes en 2025 sont des recettes habituelles pour cette section. A noter la perception d'une subvention de l'ANS sur le projet Jean Madaune pour un montant de 60 100 €, une subvention du Département pour la voirie 2024 de 16 949.06 €.

L'endettement

Au 31 Décembre 2025, la dette (capital restant dû) de la collectivité s'élève à 118 588.72 € et est répartie de la manière suivante :

- Emprunts agences bancaires : 109 036.61 € ;
- Emprunts Territoire d'Energie 64 : 9 552.11 €.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 064-216401091-20260421-36_04_26_01-BF

L'annuité de l'exercice 2025 a été la suivante :

- Remboursement en capital de la dette : 43 905.68 €
- Intérêts : 5 159.40 €